

## 1.5 Zones d'emploi

La France est découpée en 305 zones d'emploi dont les tailles varient de moins de 10 000 à plus de 4 millions d'emplois pour celle de Paris. Une zone d'emploi est un ensemble de communes dans lequel la plupart des actifs résident et travaillent, et où les établissements peuvent trouver l'essentiel de leur main-d'œuvre. Huit zones d'emploi comptent moins de 10 000 emplois. Elles sont toutes situées dans les Antilles ou en Corse.

La moitié des zones ont moins de 45 000 emplois ► **figure 1**. L'emploi reste très concentré dans les zones les plus denses. À elle seule, la zone de Paris représente 15 % de l'emploi total. Six autres zones dépassent 400 000 emplois : Lyon, Toulouse, Bordeaux, Marseille, Lille et Nantes. Ces sept zones concentrent 21 % de la population et 28 % de l'emploi total en 2017, ce qui représente 490 emplois par km<sup>2</sup>. Leur poids a légèrement augmenté depuis 2000 (+ 1,4 point). Les autres groupes ont des densités d'emploi beaucoup plus faibles, allant de 90 à 11 emplois par km<sup>2</sup> pour les plus petites.

Par construction, toutes les zones constituées concentrent l'emploi des actifs qui y résident, mais à des degrés différents. Certaines ont un nombre d'emplois plus important que le nombre d'actifs de la zone. Elles ont alors une

fonction de pôle attractif très important. Au contraire, d'autres ont moins d'emplois qu'elles n'hébergent d'actifs occupés et présentent un caractère plus résidentiel ► **figure 2**. Les grandes métropoles ont un ratio nombre d'emplois par actif occupé parmi les plus élevés, car elles attirent de nombreux actifs qui viennent y travailler. À l'inverse, les zones d'emploi autour de Paris ou les zones frontalières ont un ratio inférieur à 0,8, car une part importante de leurs actifs va travailler respectivement à Paris ou de l'autre côté de la frontière. Une zone fait exception, celle de Versailles à l'ouest de Paris qui affiche un ratio supérieur à 1 en raison notamment d'une part importante d'emplois de cadres occupés en grande partie par des actifs résidant dans la zone.

La part des cadres augmente avec la taille de la zone, tandis que celle des ouvriers diminue. Ainsi, dans les zones d'emploi de plus de 400 000 emplois, il y a 28 % de cadres et 14 % d'ouvriers, contre 9 % de cadres et 28 % d'ouvriers dans les zones d'emploi de moins de 30 000 emplois ► **figure 3**. Comme pour les ouvriers, la part des artisans et des agriculteurs diminue au fur et à mesure que la taille de la zone augmente. Les zones d'emploi sont également bien adaptées à l'analyse territoriale du chômage ► **figure 4** (► **fiche 3.6**). ●

### Méthode

Ce zonage d'études est régulièrement mis à jour pour tenir compte de l'évolution des économies locales. En 2020, l'Insee et la Dares, service statistique du ministère en charge du travail et de l'emploi, ont révisé ce zonage en s'appuyant sur une méthodologie développée par Eurostat.

La méthode repose sur l'analyse des déplacements domicile-travail et un algorithme qui permet de constituer des agrégations de communes maximisant la part d'actifs qui y résident et travaillent. Cette méthode européenne permet ainsi de se comparer plus facilement entre pays européens. Un autre objectif était d'avoir une méthode la plus homogène possible sur le territoire français. Contrairement aux zones précédentes construites région par région, les nouvelles zones sont issues de critères nationaux de qualité, comme par exemple le taux de stables – qui représentent la part des actifs résidant et travaillant dans la zone sur l'ensemble des actifs résidents – dont l'objectif a été fixé à 70 % pour l'ensemble des zones d'emploi. L'Île-de-France a également fait l'objet d'un traitement différent pour tenir compte de la très forte polarisation des flux vers Paris : la part des actifs qui résident et travaillent dans la même zone est inférieure à celles du reste du territoire. Pour éviter d'avoir une seule zone d'emploi qui recouvre la région, une analyse complémentaire a permis de construire un découpage à partir des territoires de projets de la région (Établissement public territorial de la métropole du Grand Paris).

Avec cette nouvelle méthode, le nombre d'actifs est plus équilibré entre les zones que dans la précédente nomenclature de 2010. C'est particulièrement vrai autour des grandes métropoles qui, précédemment, avaient tendance à agréger de nombreuses communes. La nouvelle méthode permet de limiter la taille des plus grandes zones d'emploi, laissant ainsi émerger d'autres zones autour de ces grands pôles. Les zones d'emploi sont ainsi plus homogènes qu'avec le zonage de 2010 : il y a moins de zones d'emploi de faible taille et plus de zones d'emploi de taille intermédiaire, comportant entre 30 000 et 100 000 emplois.

## ► 1. Population et emploi selon la taille des zones d'emploi

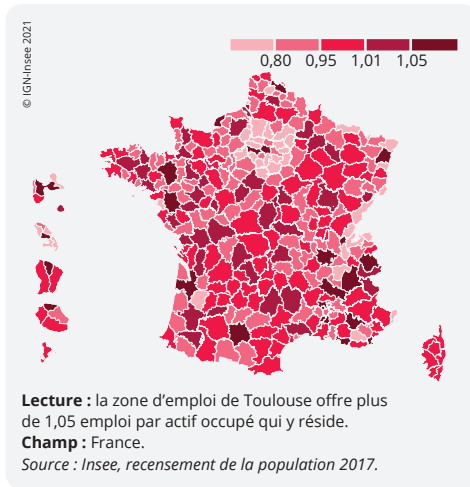
	Nombre de zones d'emploi	Population 2017	Nombre d'emplois 2017	Évolution de l'emploi 2000-2017 (en %)	Part de l'emploi total (en %)		Densité d'emploi (nombre d'emplois/km <sup>2</sup> )
					2000	2017	
<b>Nombre d'emplois</b>							
Moins de 30 000	95	6 146 573	1 962 978	2,5	7,5	7,0	11,3
De 30 000 à 45 000	59	6 197 708	2 168 851	4,1	8,1	7,8	15,7
De 45 000 à 60 000	37	5 354 065	1 905 453	4,1	7,2	6,8	22,1
De 60 000 à 100 000	57	12 066 499	4 504 723	5,8	16,6	16,2	38,5
De 100 000 à 400 000	50	22 776 808	9 450 980	9,6	33,7	33,9	89,6
Plus de 400 000	7	13 982 686	7 897 764	14,8	26,9	28,3	489,6
<b>Ensemble</b>	<b>305</b>	<b>66 524 339</b>	<b>27 890 749</b>	<b>9,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>43,7</b>

**Lecture :** 95 zones d'emploi ont moins de 30 000 emplois, elles concentrent 6,147 millions d'habitants et 1,963 millions d'emplois. L'emploi a augmenté de 2,5 % entre 2000 et 2017 et sa part dans l'emploi total est passée de 7,5 % à 7,0 %.

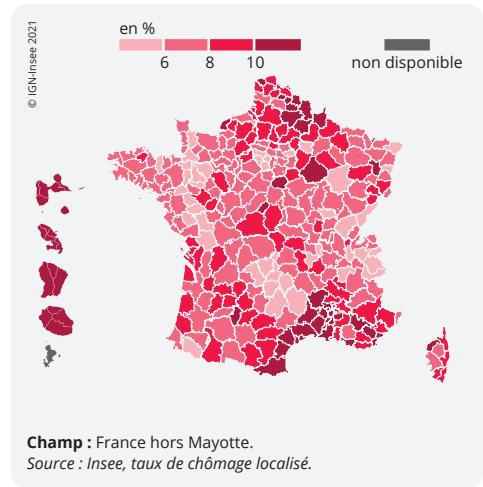
**Champ :** France hors Mayotte.

Source : Insee, estimations d'emploi, recensement de la population 2017.

## ► 2. Nombre d'emplois par actif occupé par zone d'emploi en 2017



## ► 4. Taux de chômage par zone d'emploi au 4<sup>e</sup> trimestre 2019



## ► 3. Catégorie sociale selon la taille des zones d'emploi en 2017

